

PROCES-VERBAL

<u>Nombre de Conseillers</u>		L'an deux mille vingt-deux, le 07 novembre à 19h00, le
En exercice :	27	Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en
Présents :	16	session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place
Votants :	16	Weilheim, sur convocation légale en date du 27 octobre
		2022 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO,
		Maire.

Présents : Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Eveline PINOIT, Bruno PICAUD, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC.

Secrétaire de séance : Pernelle TOREST.

La séance du Conseil municipal a fait l'objet d'un enregistrement audio, mais qui n'a pas fonctionné.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Madame Dominique CAUQUIL prend la parole indiquant qu'elle souhaite faire une déclaration conjointe aux trois minorités.

Monsieur le Maire lui répond que la déclaration pourra se faire à la fin du conseil mais qu'il souhaite d'abord pouvoir traiter les affaires communales et passer aux délibérations.

Monsieur Francis UNTERSINGER précise que cette déclaration commune doit avoir lieu dès à présent car la composition des différentes commissions et comités consultatifs est revue en début de conseil municipal.

Monsieur le Maire lui indique qu'il ne connaît pas le contenu de la déclaration mais qu'il pourra en être débattu à la fin du conseil une fois les affaires courantes de la commune traitées.

Monsieur Francis UNTERSINGER lui dit que la déclaration se fera maintenant ou ne se fera pas.

Monsieur le Maire répond que la déclaration ne se fera pas au début du conseil.

Madame Chantal de GRAEVE déclare que dans ce cas les conseillers municipaux des différentes minorités quittent la séance.

Les conseillers municipaux membres des trois minorités quittent la salle du conseil et ne prennent pas part au vote des différents bordereaux.

Le Conseil municipal est en capacité de délibérer car le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre total de membres en exercice (16 votants sur 27).

Compte-tenu du fait que les élus représentant les trois groupes minoritaires ont quitté la salle, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retirer de l'ordre du jour du Conseil municipal la délibération n° 2 relative à la modification de la composition des commissions municipales, et des comités consultatifs.

Monsieur le Maire poursuit la séance et demande à nouveau s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal du précédent conseil municipal. Il n'y a pas d'observations, le procès-verbal de la précédente réunion est donc arrêté.

137/2022) INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Elisabeth BAELDE, Monsieur le Maire déclare installer Monsieur Christian LE DANTEC dans ses fonctions de conseiller municipal.

138/2022) DESIGNATION D'UNE REFERENTE ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération, il sollicite les conseillers sur d'éventuelles observations. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de désigner Madame Nadine LE MARHOLLEC, en qualité de référente accessibilité ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

139/2022) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ECOLE – ECOLE JOSEPH LE BRIX

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération, il sollicite les conseillers sur d'éventuelles observations. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de rapporter la délibération du Conseil municipal n°74/2020 en date du 29 septembre 2020 ; de désigner Madame Eveline PINOIT en qualité de représentante au Conseil d'école de l'école Joseph LE BRIX ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

140/2022) DECISION MODIFICATIVE N°02/2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques ou observations, il n'y a pas d'observation sur le contenu du bordereau.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'apporter les modifications présentées ci-dessus au budget primitif de la Commune au titre de l'exercice 2022 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

141/2022) DECISION MODIFICATIVE N°02-2022 – BUDGET DES MOUILLAGES

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques ou observations, il n'y a pas d'observation sur le contenu du bordereau.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'apporter les modifications présentées ci-dessus au budget primitif du service des mouillages au titre de l'exercice 2022 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

142/2022) PARTICIPATION FINANCIERE A LA SCOLARISATION DES ELEVES DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DIWAN DE VANNES

Madame Eveline PINOIT lit le bordereau de la délibération.

Monsieur le Maire précise que le conseil avait précédemment délibéré afin d'accorder une participation financière pour la scolarisation d'élèves à l'école DIWAN d'Auray, mais que celle concernant l'établissement scolaire DIWAN de Vannes avait été omise d'où le vote de la présente

délibération. Il demande si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler. Il n'y a pas de remarques sur le bordereau.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** verser à l'école DIWAN de VANNES une participation financière d'un montant de 835,38 euros pour la scolarisation de deux élèves de primaire résidant sur le territoire communal ; d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2022 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

143/2022) GARANTIE D'EMPRUNT – ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DE L'ECOLE PRIVEE SAINT-PIERRE

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques et observations. Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'accorder la garantie aux conditions indiquées ci-dessus ; de rapporter la délibération du Conseil municipal n°50/2022 en date du 04 avril 2022 ; de donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

144/2022) CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Madame Valérie LE BERRIGAUD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques et observations. Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de solliciter auprès de la Caisse d'allocations familiales du Morbihan la subvention la plus élevée possible destinée à financer la construction d'une Maison d'assistants maternels ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

145/2022) RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 2023 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux sur d'éventuelles remarques et observations. Il précise que la commune s'est alignée sur le taux de rémunération moyen pratiqué par les collectivités chargées du recensement de leur population.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de charger Monsieur le maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement sur la Commune de Baden ; de fixer la rémunération brute des agents recenseurs telle qu'indiquée ci-dessus ; d'inscrire les crédits nécessaires à cet effet au budget ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

146/2022) PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire lit le bordereau. Il sollicite les éventuelles remarques et observations des conseillers municipaux. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de créer, à compter du 30 mai 2022, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe ; de modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence ; d'inscrire les crédits nécessaires à cet effet au budget ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

**147/2022) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS-
CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL - SUPPRESSION D'UN
EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Monsieur le Maire lit le bordereau. Il sollicite les éventuelles remarques et observations des conseillers municipaux. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de supprimer, à compter du 8 novembre 2022, le poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ; de créer, à compter du 8 novembre 2022, le poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet ; de modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence ; d'inscrire les crédits nécessaires à cet effet au budget ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

**148/2022) APPROBATION DE LA CONVENTION COMMUNALE D'ENGAGEMENTS - PLAN
CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération.

Monsieur le Maire salue le travail de la commission environnement, sous la houlette de Monsieur LE HELLEY, sur le sujet et remercie les services municipaux pour le travail rédactionnel fourni. Il sollicite les éventuelles remarques et observations des conseillers municipaux, il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver les termes de la convention communale d'engagements Plan Climat Air Energie Territorial proposée par GMVA et complétée par la Commune ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

**149/2022) ACQUISITION À TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZR n°603
APPARTENANT A MONSIEUR GILLES RIO – ROUTE DE PORT BLANC**

Monsieur Joël BIGNON lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les remarques et observations éventuelles des conseillers. Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'acquérir à titre gratuit une emprise d'environ 230m² de la parcelle cadastrée ZR n°603 d'une contenance totale de 9 912m², située route de Port-Blanc et appartenant à Monsieur Gilles RIO ; de mettre à la charge de la Commune de Baden, l'établissement des actes relatifs à l'acquisition, à savoir les frais de géomètre et de notaire ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

150/2022) DENOMINATION DE VOIE : CHEMIN DU MOULIN

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau. Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler. Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de procéder à la dénomination de la voie suivante : Chemin du Moulin, tel qu'indiqué sur le plan joint à la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

**151/2022) EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – MODIFICATION DES PLAGES
HORAIRES**

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers municipaux pour connaître leurs remarques et observations éventuelles. Il n'y a pas d'observations.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de modifier les horaires de comptage de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, pour une extinction de 22h à 6h45 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

152/2022) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES – MORBIHAN ENERGIES – ANNEE 2021

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités transmis par Morbihan Energies pour l'année 2021.

Monsieur le Maire indique qu'en principe deux questions orales devaient être posées par les conseillers municipaux des groupes minoritaires, mais qu'elles ne seront pas évoquées lors de la présente séance suite à leur départ du conseil. Il informe également qu'une troisième question, déposée hors délais, selon le règlement intérieur du conseil municipal, n'aurait pas pu être évoquée lors de la séance.

Il rappelle qu'il n'a pas refusé le débat et la parole aux membres des groupes minoritaires mais qu'il souhaitait que soient évoquées en premier lieu les questions de gestion courante de la collectivité. Il ajoute que cette situation est triste pour l'intérêt général de la Commune.

Il indique ensuite que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ont été déposées sur table.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations :

- ✓ Décision du Maire n°128/2022 en date du 26 septembre 2022 de déclarer sans suite pour des motifs d'intérêt général tirés d'exigences techniques rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse - Marché de travaux pour l'édification de pontons d'accostage et passerelle
- ✓ Décision du Maire n°129/2022 en date du 30 septembre 2022 portant attribution du marché de travaux pour la rénovation du beffroi de l'Eglise Saint-Pierre, à la société BODET pour un montant de 11.640,36 euros TTC
- ✓ Décision du Maire n°130/2022 en date du 30 septembre 2022 portant demande de fonds de concours auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre de la réhabilitation de patrimoine pour la rénovation du beffroi de l'Eglise Saint-Pierre
- ✓ Décision du Maire n°131/2022 en date du 30 septembre 2022 portant demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Taux de Solidarité Départementale pour le financement des travaux de réaménagement des rues Mané er Groëz, de la frégate et des pins
- ✓ Décision du Maire n°132/2022 en date du 30 septembre 2022 portant renouvellement pour un an du marché de vérification et entretien des mouillages - Groupement de commandes permanent entre les Communes de Baden, Le Bono et Locmariaquer
- ✓ Décision du Maire n°133/2022 en date du 04 octobre 2022 portant attribution de la mission diagnostic amiante et plomb avant démolition – Construction d'une maison d'assistants maternels à INNAX pour un montant de 1.512 euros TTC
- ✓ Décision du Maire n°134/2022 en date du 04 octobre 2022 portant attribution de la mission d'expertise naturaliste avant démolition – Construction d'une maison d'assistants maternels, à LPO Bretagne pour un montant de 1.200 euros
- ✓ Décision du Maire n°135/2022 en date du 24 octobre 2022 relative à une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du dispositif exceptionnel "investissement en matière de voirie, d'aménagement et de mobilier urbain" - Travaux de voirie à Porh er Bleye et Bois Bas et pour l'aménagement d'un carrefour à Toulbroche

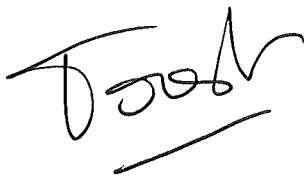
- ✓ Décision du Maire n°136/2022 relative à la signature d'un contrat de location d'un logement sis 8 Place de l'Eglise - 56870 BADEN, au bénéfice de Madame Morgane DILIGENCE

Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil municipal aura lieu le 12 décembre 2022 à 19h, il rappelle également la tenue des cérémonies du 11 novembre et lève la séance.

Arrêté en Conseil municipal le 12 décembre 2022.

Publié le

La secrétaire de séance,
Pernelle TOREST



Le Maire,
Patrick EVENO

